



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N°2014-04-20

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 avril 2014

Président : M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONOBONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3^{ème} vice-président à 2014-04-24 - pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

Secrétaire de séance : **François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : **4 avril 2014**

Date d'affichage de la convocation : **4 avril 2014**

Nombre de conseillers en exercice : **64**

N° de l'ordre du jour :

2014.04.20 : Autorisation de recrutement d'un agent non titulaire à temps complet sur un poste existant.

M. Olivier LEBRUN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 3-3 alinéa 2 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, modifié en dernier lieu par le décret n°2007-1829 du 24 décembre 2007 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 mars 2014 approuvant la nouvelle organisation ;

Vu la précédente délibération n°2006-09-05 du Conseil communautaire du 27 septembre 2009 portant sur les régimes indemnitaires applicables à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la publication de la vacance de poste auprès du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

L'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 autorise le recrutement d'agents non titulaires dans l'hypothèse où des postes de catégorie A n'auraient pu être pourvus par des agents titulaires, eu égard aux besoins du service et à la spécificité des fonctions.

Il s'agit donc d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de Directeur de l'aménagement et du développement économique au sein de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Il convient de préciser que ce recrutement de contractuel n'occasionne pas de création d'emploi au sein de la collectivité puisqu'au contraire il est la conséquence de la fusion des deux postes de directeur du développement économique et de directeur de l'aménagement. Cette réorganisation des services a reçu un avis favorable à l'unanimité lors du CTP du 18 mars 2014.

A cet effet, il est nécessaire de définir l'emploi correspondant : nature des fonctions, missions, niveau de recrutement et rémunération.

L'agent aura pour principales missions :

- l'animation de la direction de l'aménagement et du développement économique ;
- la participation à la définition de la stratégie et des outils de pilotages ;
- l'élaboration de procédures nécessaires à l'optimisation du fonctionnement de la direction.

Ce dernier sera recruté sur un grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial en fonction de ses diplômes et de son expérience et rémunéré en conséquence.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire à temps complet assurant les fonctions de Directeur de l'aménagement et du développement économique au sein de la communauté*

d'agglomération de Versailles Grand Parc. Ce dernier sera recruté sur un grade d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial en fonction de ses diplômes et de son expérience.

Son indice de rémunération sera déterminé sur la grille indiciaire des attachés ou des ingénieurs territoriaux en fonction de ses diplômes et de son expérience. Son régime indemnitaire sera défini dans les limites de celui accordé aux attachés territoriaux ou aux ingénieurs territoriaux.

- 2) *que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

*Nombre de présents : **60***

*Nombre de suffrages exprimés : **64** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,


Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

2014_04_20
N° de l'acte : 2014_04_20
Date de décision : 10/04/2014
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Autorisation de recrutement d'un agent non
titulaire à temps complet sur un poste existant.
Classification : 4.2. Personnel contractuel
Rédacteur : Bénédicte Artuphe1
AR reçu le : 23/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140410-2014_04_20-DE

Pièces jointes
2014 04 20 DRH - Recrutement non titulaire.pdf

Historique

23/04/14 11:38		
23/04/14 12:16	Reçu	Bénédicte Artuphe1
23/04/14 12:26	En cours de transmission	
23/04/14 12:27	Transmis en Préfecture	
23/04/14 12:44	Accusé de réception reçu	

